*

80 lbs.

LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Charles-F. Letarte avocat du barreau de Québec

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: le Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi tente demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné: 20 Les questions doivent er adressées directement au Bulletin: 30 Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, cancernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats: do Si le correspondant de lois que réponse immédiate par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des homoraires.

eblige?

R. Le seul article qui peut s'appliquer en la circonstance, est l'article 477 du Code municipal, nous croyons utile de citer ici: "Les arbustes et les mauvaises herbes, tels que les marguerites, chardons, endevis sauvages, chicorées, chélidoines, épervières orangées et autres, reconnus comme nuisibles, qui croissent sur les chemins municipaux, doivent être coupée et détruits entre le vingtième jour de juin et le dixième jour de juillet de chaque année par les personnes tenues à l'entretien des chemins où ils se trouvent. Les arbres doivent être aussi émondés, à la même époque, par les mêmes personnes, jusqu'à une hauteur de dix pieds.

ÉLECTION DE MAIRE.—(Réponse à O. B.).—
Q. Comment, suivant la loi actuelle, l'élection du maire doit-elle être tenue, et quel est le mode de votation fixé par la loi?

votation fixé par la loi?

R. A moins qu'il y ait eu un règlement municipal, l'élection des maires ou conseillers municipaux se fait de vive voix, conformément au Code municipal. S'il y a une résolution de la corporation pour changer le mode de votation, le vote doit se faire au acrutin secret. Or, comme un règlement municipal ne peut être changé que par un autre règlement, une corporation qui aurait autorisé le vote ouvert, alors que le vote secret était décrété, aurait agi d'une façon illégale, et conséquemment, nous croyons qu'il y aurait ouverture à une action pour annuler l'élection faite.

ELIGIBILITÉ D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.—(Réponse à E. P.).—Q. Un conseiller municipal a une évaluation de \$800. et quelques piastres. H a une hypothèque qui apparaît au bureau
d'enregistrement pour une somme de \$500.00. Ce
conseiller a-t-il le cens d'éligibilité parce que le
créancier hypothècaire a donné une déclaration
écrite qu'il avait reçu \$100.00 sur son hypothèque?

E. Il nous paraîtrait sensé que cet homme ait le
cens électoral voulu par la loi, si l'on interprète
l'esprit de la loi. Cependant, c'est une opinion personnelle qui semble contredite par un jugement de
la Cour Supérieure, en 1923, dans une cause de Roy
vs Méthé. On y disait en résumé que le candidat à
une élection municipale, pour la charge de maire ou
de conseiller, ne possédait pas le cens d'éligibilité
requis par la loi, à l'époque de l'élection, si, d'après
le rôle d'évaluation, il est propriétaire d'un immeuble évalué à \$7,775.00, mais qui, au bureau d'enregistrement, paraît chargé d'hypothèques pour une
somme de \$8,500.00, quand même la preuve établirait que, par des paiements partiels, ces hypothèques ont été réduites à \$5,600.00. Il aurait
nieux valu, dans le présent cas, enregistrer une
quittance et faire un nouvel acte d'hypothèque,
and de se tenir dans les limites fixées par l'article
228 du Code municipal.

228 du Code municipal.

INTERPRÉTATION DE L'ACTE DE VENTE.—
(Réponse à J.-A. F.).—Q. J'ai acheté une terre qui m'a été vendue franche et quitte de toutes charges et hypothèques, avec des bâtisses dessus construites, et dépendances. Au moment de la vente, et même après ma prise de possession, le vendeur avait laissé dans les bâtisses, plusieurs voitures et instruments aratoires qu'il est venu chescher depuis. Je ne me suis pas opposé à ce que men vendeur enlève ses voitures, mais on me d'i que d'après mon contrat, vu qu'il n'y avait pas de réserve faite par le vendeur, que le mot "dépendances" pouvait s'interpréter de façon à ce que je puisse réclamer tout ce qui se trouvait dans les bâtisses. Quels sont mes droits?

R. Le mot "dépendances", employé dans les

R. Le mot "dépendances", employé dans les actes des notaires, veut dire qu'en outre des bâtisses

Seulagement Instantané pour Grippe Influenza Rhumes Simplement . respirez T

Catarrhozone

Wous pouvez arrêter en une heure cette dégoêtante décharge nasale en respirant Catarrhozone. L'éternuement, le pleur nichement et la démangeaison du nez sont promptement soulagés. Pas de remède à prendre—vous respirez tout simpement de value s'aprendre—vous respirez tout simpement et vous devenez mieux. Ce mal de tête grippeux, névralgique, disparaît. Le nez et la gorge sont débarrassés des décharges dégoûtantes. Catarrhe, écoulements et une vous faites usage de Catarrhozone. Sans danger, fiable, il fera certainement disparaît revotre rhume. Vous pouvez vous procurer Catarrhozone chez n'importe quel pharmacien. Traitement de deux mois, un dollar; format plus petit, 50 mois de l'au responsabilité use passant le double de la integeur de la fracte de faunt containement déquate. A PROPOS DE VENTE.—Réponse à A. B.)—Q. J'ai vendu un pore à un individu pour un certain prix, le lui ai livré en partaite esseit le depiis 15 aux. Il a toujours été condéféré comme et vous devenez mieux. Ce mal de tête depiis 15 aux. Il a toujours été condéféré comme et vous devenez mieux. Ce mal de tête depiis 15 aux. Il a toujours été condéféré comme et vous devenez mieux. Ce mal de tête depiis 15 aux. Il a toujours été condéféré comme et vous devenez mieux. Ce mal de tête depiis 15 aux. Il a toujours été condéféré comme et vous devenez mieux. Ce mal de tête depiis 15 aux. Il a toujours été condéféré comme et vous devenez mieux. Ce mal de tête depiis 15 aux. Il a toujours été condéféré comme et vous devenez mieux. Ce mal de tête depiis 15 aux. Il a toujours été condéféré comme vert au maintive de paur avoir le tout de faire un commerce du individue pour un certain prix, le lui ai livré en partaite essetient et il ai prix, le lui ai livré en partaite essetient et il ai livré en partaite essetient et il ai livré en partaite essetient et il au ministre ci-dessus pour avoir le torte. Ce depiis 15 aux. Il a toujours été condéféré comme le veu, sous préteute qu'il aurait dégelé. Que la travel de veute, par ce un individe pour un certain prix, l

OBLIGATIONS DES RIVERAINS DE CHEMIN PUBLIC.—(Réponse à H. T.).—Q. Le conseil municipal a-t-il le droit de m'obliger à couper
les branches qui poussent entre le fossé et ma
clèture de ligne vis-à-vis de ma part de route, bien
qu'ancan procès-verbal ni règlement ne m'y
oblige?

R. Le seul article qui peut s'appliquer en la circonstance, est l'article 477 du Code municipal, nous
croyons utile de citer ici: 'Les arbuitses et les mauvaises herbes, tels que les marguerites, chardons,

COMMUNAUTÉ DE BIENS.— (Réponse à A. L.).—Q. Je me suis marié sans contrat de mariage il y a environ onze ans. Je demeure chez mon père, et ne sais rien de ses affaires. Suis-je mieux d'extger de lui qu'il fasse une entente écrite pour me garantir de mon salaire?

me garantir de mon salaire?

R. Il est nécessaire de faire une entente écrite, surtout lorsqu'il s'agit d'un fils qui travaille pour son père, et qui réside avec ce dernier. La raison en est que pour fixer un salaire ou une réclamation entre parents aussi rapprochés, il faut prouver un contrat de louage de service; autrement, les juges sont portés à croire que c'est en prévision d'une succession probable que les enfants travaillent pour leurs parents et demeurent avec eux.

A PROPOS DE TAXES.—(Réponse à M. J.-S. L.).—Q. Une municipalité a-t-elle le droit de taxer des poulsillers, hangars et autres petites bâtisses au même prix que les maisons? A qui doit-on s'adresser lorsqu'on croit que l'évaluation est trop élevée, proportionnellement aux autres cultivateurs?

feivée, proportionnellement aux sutres cultivateurs?

R. Les taxes municipales, de même que les taxes
seclaires, doivent être basées sur la valeur réelle des
immeubles: terres, maisons, ou constructions quelconques qui se trouvent dans la municipalité. Donc,
il faut nécessairement considérer les poulsillers ou
hangars comme des immeubles, et les évaluateurs
doivent les cetimer à la valeur réelle. Le fait qu'une
autre propriété, située sur le territoire de la corporation municipale n'est pas évaluée à sa valeur
réelle, ne donne pas droit à celui qui est surévalué
de refuser le paiement des taxes. S'il se croit lésé ou
traité avec injustice par les évaluateurs, il deit,
selon l'article 662 du Code municipal, produire une
demande écrite au bureau de la corporation locale,
(entre les mains du secrétaire-trésorier), le ou avant
le jour fizé pour l'examen du rôle par le conseil. I
peut faire valoir sa plainte verbalement, devant le
conseil, lorsque celui-ci procède à l'examen du rôle,
c'est-à-dire, dans less 30 jours après que le rôle
d'évaluation a été déposé pour l'examen par les
estimateurs de la municipalité. Le secrétaire-trésorier est tenu de donner un avis public du dépêt
de ce rôle qui est ouvert à l'examen de tous les contribuables, et cela durant trente jours.

TAXES SCOLAIRES.—(Réponse à R.-S. M.).—

NOUS METTONS A VOTRE DISPOSITION UN

SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville - pouvant exécuter tous genres d'impressions tels que:

Brochures—rapports—factums catalogues — en-têtes de lettres — circulaires enveloppes facetc.

Gens de la campagne et du district

FAITES **IMPRIMER**

- AU -"SOLEIL"

Nos prix sont bas! DEMANDEZ NOS COTATIONS

LE SOLEIL LTEE

(Département de l'Imprimerie)

d'évaluation a été dérosé pour l'examen par de la minimispalité. Le secrétaire-trésonde et l'autheur de la municipalité. Le secrétaire-trésonde et l'entire de l'autheur de la course de la municipalité de part me tale de l'évoite de mon arrondissement. Pais-je remondé ables et l'entire de l'évoite de mon arrondissement. Pais-je remondé ables de l'exament de l'exament de la mais de l'évoite de la disce que la corrondission scolaire?

R. Il ne nous semble pas douteux que la corrondission scolaire de la maison paternelle. Il nous semble écalement de l'exament de la maison paternelle. Il nous semble écalement de l'exament de l'exament de la maison paternelle. Il nous semble écalement de l'exament de l'examen

min abandonné par le propriétaire à ses concitoyens. Nous nous basons spécialement sur un jugement du juge Carroll, rendu en la Cour de Revision, dans une cause de The Corporation of the Onslow vs McGough (rapporté à 30 C. S. 256).

ENTRETIEN DE CLOTURE DE LIGNE.— (Réponse à A. D.).—Q. Il y a au-delà de 60 aus que les anciens propriétaires du let que je possède entretiennent une clèure de ligne sur une longueur de 35 arpents. Mon voisin devait entretenir cette clèure sur une longueur de 17 arpents, ce qu'il a toujours fait, jusqu'à ce qu'une compagnie de chemin de fer ait construit sa ligne entre nos terres. Actuellement, mon voisin entretient que ¾ d'arpent, et je voudrais savoir s'il est obligé d'entretenir d'avantage?

R. En vertu de l'article 500 du Code civil, tout propriétaire peut obliger son voisin à faire pour moité ou à frais communs, entre leurs héritages respectifs, une clèture ou autre espèce de séparation suffisante, suivant l'usage, les règlements, et la situation des lieux. Conséquemment, nous ne voyons pas pourquoi le voisin de notre correspondant, que si noute correspondant de bond suffisante, jusqu'à ce qu'une compagnie de hemin de fer ait construir a ligne entre nos terreste au construir e la compagnie de chemin de fer ait construir au li ravantage?

R. En vertu de l'article 500 du Code civil, tout propriétaire peut obliger son voisin à faire pour moité ou à frais communs, entre leurs héritages respectifs, une clèture ou autre espèce de séparation suffisante, suivant l'usage, les règlements, et la situation des lieux. Conséquemment, nous ne voyons pas pourquoi le voisin de notre correspondant, que si noute correspondant de bond de l'achet que la fabrique ait de bonne à A. D.)—Q. Les margullers ontilles de droit de faire en pre leurs héritages nurse que le present accompagnie de la marchandise vendre, s'il ya cut que qu'il que l'apsit d'un entre de l'avantage a cette l'urée. Dans le présent ac nous de l'urée qu'il que l'apsit de la marchandise vendre, s'il va cut des par le l'ure l'apsit d'un